

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Stages de Tennis de Table - été 2023

CONDITIONS DE PAIEMENT

Grille tarifaire en fonction du nombre de séjours ⁽¹⁾ tarifs affichés pour une pension complète en euros TTC			
	en 1 fois	en 2 fois	en 3 fois
1 séjour	530,00	265,00 265,00	176,00 176,00 178,00
2 séjours	1007,00	503,50 503,50	335,00 335,00 337,00
3 séjours	1510,50	755,25 755,25	503,50 503,50 503,50

(1) 1 séjour = 1 semaine de stage pour 1 personne
2 séjours = 2 semaines de stage pour 1 personne ou 1 semaine de stage pour 2 personnes d'une même famille.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Rendez-vous sur www.rhoneyontt.com

rubrique **ENTRAINEURS ET STAGE / Stages d'été**

2 possibilités pour envoyer votre dossier :

Le dossier d'inscription comprend :

- le bordereau d'inscription
- les conditions d'inscription
- la décharge d'hospitalisation et de transport
- la fiche sanitaire
- le droit à l'image

- Inscription en ligne

Saisir les informations demandées dans le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimer et signer la fiche sanitaire cerfa 1008*02, la décharge d'hospitalisation et de transport, le droit à l'image.

Renvoyez le tout par email.

- Inscription manuscrite

Télécharger, imprimer et signer l'ensemble du dossier d'inscription.

- stages-ete@rhoneyontt.com
- CRMLTT- 28 rue Julien 69003 Lyon

Moyens de paiement acceptés pour information

- Paiement par CB en ligne, sur Hello Asso
- Chèques (à l'ordre du CRMLTT)
- Virement (RIB sur demande - envoyer l'avis d'opération après chaque paiement à stages-ete@rhoneyontt.com)
- Chèques vacances et coupons sport
- Bons Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Rhône uniquement).

Envoyer votre dossier d'inscription au Comité par email :

stages-ete@rhoneyontt.com

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Après réception, vous recevrez la confirmation d'inscription attestant que le dossier est complet par email.

TRAJETS AVEC ACCOMPAGNEUR

Les trajets avec accompagnateur sont organisés à l'aller et au retour de chaque séjour. Le nombre de places est limité à 24 par trajet. Les informations sur les horaires de train, le lieu de rendez-vous en gare et le contact seront communiquées aux participants 15 jours avant le départ de chaque stage.

ATTESTATIONS ET FACTURES

Sur demande, à l'issue de la semaine de stage, vous recevrez une facture ainsi qu'une attestation de participation au stage. Ces éléments pourront notamment être utiles auprès de votre comité d'entreprise.

HOSPITALISATION

Exceptionnellement, certains accidents, traitement ou hospitalisation au cours du séjour peuvent rendre impossible pour le participant, la poursuite normale des activités. Dans ce cas, la Direction du stage informera les parents qui se chargeront du rapatriement de l'enfant.

FRAIS DE PARTICIPATION DU SÉJOUR

Les frais de participation des séjours comprennent:

- L'hébergement ;
- Les repas : pension complète, c'est-à-dire : petit-déjeuner, déjeuner et dîner ;
- Les activités sportives, les soirées, le prêt du matériel de loisirs ;
- L'encadrement : directeurs, entraîneurs, et encadrement technique des activités ;
- L'animation : assurée par l'équipe.

Les frais de séjour ne comprennent pas :

- La licence de la saison 2022/2023, qui est obligatoire pour participer aux stages. Si vous n'avez pas de licence, contactez Gary PAGE (g.page@rhoneyontt.com) ;
- Le transport aller-retour au domicile ;
- Les dépenses à caractère personnel.

ANNULLATION

Annulation à l'initiative des participants

> **Moins de 30 jours avant le début du stage**
Nous vous retenons 30% du montant global.

> **Moins de 15 jours avant le début du stage**
Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

Annulation à l'initiative de l'organisateur

Il vous sera proposé, selon les places encore disponibles, soit de choisir une autre semaine de stage ou bien d'être **remboursés de l'intégralité des sommes versées**.

PERTE ET VOL

Pendant le séjour, la surveillance des affaires personnelles incombe à chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Dans un but de préservation des données personnelles, la liste des participants ne sera pas affichée sur le site du Comité.

Les photographies, films et enregistrements pris lors des séjours pourront être reproduits et diffusés, sans contrepartie financière, sur tout support et par tous procédés, tant que leur exploitation ne mette pas en contradiction les règles de droit à l'image. Les œuvres précitées seront utilisées par le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table et Vichy Sport afin de communiquer sur les actions de l'association et la structure d'accueil. L'exploitation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct du Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table, sur support matérialisé [dossier, plaquette, brochure, affiche, flyer] ou dématérialisé, via internet et en particulier sur le site du Comité (www.rhoneyontt.com) et ses réseaux de diffusion numérique [Facebook]. Le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table fera tout usage des œuvres, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage commercial [entendu comme une diffusion nécessitant l'achat de l'élément publicitaire].